MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens professionnels** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2023-106** **10/02/2023**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2023
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2022-751 du 05/10/2022 : Concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2023).
SG/SRH/SDDPRS/2022-760 du 10/10/2022 : rectification de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-751 du 04/10/2022 relative aux concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2023).
Nombre d'annexes : 1

Objet : Nombre de places offertes aux concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés au titre de la session 2023 et modification du calendrier des concours externes (session 2023).

Destinataires d'exécution
Administration centrale DRAAF – DAAF – DREAL – SGCD Directions régionales des affaires maritimes Établissements publics et privés d'enseignement agricole Lycées professionnels maritimes et aquacoles

Pour information : CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection de l'enseignement maritime
MTE - FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM – IFCE – IGN – ONF - INRAE
Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat
Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Nombre de places offertes aux concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés au titre de l'année 2023 et modification du calendrier des concours externes (session 2023).

Contact pour toute question sur ces concours : voir annexe 1

Textes de référence :- Code général de la fonction publique ;

- Décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et notamment ses articles 19 à 21 ;

- Arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeurs de l'enseignement technique agricole privé, prévus par l'article 12 du décret n° 89-406 du 20 juin 1989 ;

- Arrêté du 30 septembre 2022 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole ;

- Arrêtés du 30 septembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

- Arrêté du 16 décembre 2022 fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année 2023, pour le recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole et modifiant le calendrier des concours externes (session 2023) ;

- Arrêté du 9 février 2023 fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année 2023, aux concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeurs des établissements

d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime et modifiant le calendrier des concours externes (session 2023).

La note de service SG/SRH/SDDPRS/ 2022-751 du 4 octobre 2022 relative aux concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés au titre de l'année 2023 relevant du ministre chargé de l'agriculture, **est complétée et modifiée comme suit** :

Places offertes aux concours **externes** :

PCEA *(affectation dans un établissement d'enseignement public)*	
SECTION/OPTION	**NOMBRE DE POSTES**
- Éducation socioculturelle	10
- Physique chimie	8

2ème Catégorie *(affectation dans un établissement d'enseignement privé)*	
SECTION/OPTION	**NOMBRE DE POSTES**
- Éducation socioculturelle	5
- Physique chimie	4

Places offertes aux concours **internes** :

PCEA *(affectation dans un établissement d'enseignement public)*	
SECTION/OPTION	**NOMBRE DE POSTES**
- Éducation socioculturelle	5
- Physique chimie	3

2ème Catégorie *(affectation dans un établissement d'enseignement privé)*	
SECTION/OPTION	**NOMBRE DE POSTES**
- Éducation socioculturelle	8
- Espagnol	3
- Physique chimie	5
- Technologies informatiques et multimédia	4

Pour les concours externes, les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront les 14 et 15 février 2023 dans les centres ouverts sur le territoire national.

Les épreuves orales d’admission se dérouleront à partir du 3 avril 2023.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité.

La Sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales

Virginie FARJOT

ANNEXE 1

COORDONNEES DES GESTIONNAIRES
SESSION 2023

PCEA (enseignement agricole public)

Section	Option	Gestionnaire du concours	Coordonnées
Education socioculturelle		Eric ICHECK	Tel : 01 49 55 55 72 mél : eric.icheck@agriculture.gouv.fr
Physique Chimie		Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr

2ème CATÉGORIE (enseignement agricole privé)

Section	Option	Gestionnaire du concours	Coordonnées
Education socioculturelle		Eric ICHECK	Tel : 01 49 55 55 72 mél : eric.icheck@agriculture.gouv.fr
Espagnol		Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr
Physique Chimie		Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Technologies informatiques et multimédia		Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr